Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 14 janvier 2013

Séance du 17 janvier 2013

Nombre de conseillers élus
15
Conseillers en fonction
15

Conseillers présents ou représentés
14

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Luc EBENER, Anne-Marie BULOT, Adjoints,
Sébastien HERRMANN, Marianne WEHR, Manuel STOLL, Rémi BOEHLER, Eric BOEHLER, Marie-Louise EHRHARD, Martine GOTTAR, Christelle KOESTEL, Hubert FLECKSTEINER,
Absents excusés : Joël SCHAFFNER qui donne procuration à Rémi BOEHLER, Christophe SCHIR qui donne procuration à Sébastien HERRMANN, Jean-Michel HOLWECK.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2012

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012.

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme

Ergersheim, le 28 janvier 2013.
Le Maire
Maxime BRAND

MAIRIE d'ERGERSHEIM
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Bas-Rhin)

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE MOLSHEIM
le 30 JAN. 2013
Le Sous-Préfet

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 14 janvier 2013

Séance du 17 janvier 2013

Nombre de conseillers élus
15
Conseillers en fonction
15

Conseillers présents ou représentés
14

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Luc EBENER, Anne-Marie BULOT, Adjoints,
Sébastien HERRMANN, Marianne WEHR, Manuel STOLL, Rémi BOEHLER, Eric BOEHLER, Marie-Louise EHRHARD, Martine GOTTAR, Christelle KOESTEL, Hubert FLECKSTEINER,
Absents excusés : Joël SCHAFFNER qui donne procuration à Rémi BOEHLER, Christophe SCHIR qui donne procuration à Sébastien HERRMANN, Jean-Michel HOLWECK.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2e CLASSE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération du 4 novembre 2010 créant un poste d'adjoint technique de 2è classe à temps non complet à raison de 10 heures de travail hebdomadaire (échelle 3) ;

Le Maire explique qu'en raison du départ en retraite d'un adjoint technique de 2e classe au 1er avril 2013, il est nécessaire d'augmenter à 24/35e la durée de travail hebdomadaire de l'agent titulaire du poste à 10/35e créé par délibération du 4 novembre 2010 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de créer à compter du 1er mars 2013 un poste d'adjoint technique de 2è classe à temps non complet à raison de 24 heures de travail hebdomadaire ;
- dit que l'intéressé sera rémunéré selon la grille de rémunération du cadre d'emploi des adjoints techniques de 2è classe (échelle 3) ;
- dit que les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2013 en dépenses de fonctionnement au compte 6411 « personnel titulaire ».

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme

Ergersheim, le 28 janvier 2013.
Le Maire
Maxime BRAND

MAIRIE d'ERGERSHEIM
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Bas-Rhin)

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE MOLSHEIM
le 30 JAN. 2013
Le Sous-Préfet

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 14 janvier 2013

Séance du 17 janvier 2013

Nombre de conseillers élus
15
Conseillers en fonction
15

Conseillers présents ou représentés
14

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Luc EBENER, Anne-Marie BULOT, Adjoints,
Sébastien HERRMANN, Marianne WEHR, Manuel STOLL, Rémi BOEHLER, Eric BOEHLER, Marie-Louise EHRHARD, Martine GOTTAR, Christelle KOESTEL, Hubert FLECKSTEINER,
Absents excusés : Joël SCHAFFNER qui donne procuration à Rémi BOEHLER, Christophe SCHIR qui donne procuration à Sébastien HERRMANN, Jean-Michel HOLWECK.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A MADAME MICHELLE KOESTEL

Le Maire rappelle que Mme Michelle KOESTEL, domiciliée 2, rue de la Forêt à 67120 DUTTLENHEIM, a confectionné le repas de Noël des personnes âgées de la Commune d'Ergersheim le dimanche 2 décembre 2012 à la salle polyvalente.

En rémunération de cette prestation, le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer à Mme Michelle KOESTEL une subvention nominative d'un montant forfaitaire de 1 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à Mme Michelle KOESTEL en rémunération de sa prestation de confection du repas de Noël du 2 décembre 2012.
- dit que les crédits nécessaires seront ouverts en dépenses de fonctionnement au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » au budget primitif 2013.

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme

Ergersheim, le 28 janvier 2013.
Le Maire
Maxime BRAND

MAIRIE d'ERGERSHEIM
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Bas-Rhin

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE MOLSHEIM
le 30 JAN. 2013
Le Sous-Préfet

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 14 janvier 2013

Séance du 17 janvier 2013

Nombre de conseillers élus
15
Conseillers en fonction
15

Conseillers présents ou représentés
14

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Luc EBENER, Anne-Marie BULOT, Adjoints,
Sébastien HERRMANN, Marianne WEHR, Manuel STOLL, Rémi BOEHLER, Eric BOEHLER, Marie-Louise EHRHARD, Martine GOTTAR, Christelle KOESTEL, Hubert FLECKSTEINER,
Absents excusés : Joël SCHAFFNER qui donne procuration à Rémi BOEHLER, Christophe SCHIR qui donne procuration à Sébastien HERRMANN, Jean-Michel HOLWECK.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE VOYAGES SCOLAIRES

Le Maire présente au Conseil municipal différentes demandes de subventions établies par le Collège Rembrandt Bugatti de Molsheim destinées à financer le coût de voyages scolaires d'élèves scolarisés au collège et domiciliés dans la Commune d'Ergersheim.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est d'usage de verser 6.50 € par nuitée à chaque enfant fréquentant l'école primaire et domicilié dans la Commune dans le cadre de voyages scolaires ou de classes de découverte.

Le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite attribuer une subvention, dans les mêmes conditions, aux élèves domiciliés dans la Commune et scolarisés au collège.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- se prononce favorablement sur le maintien du principe du versement d'une subvention de 6.50 € par nuitée aux enfants de l'école primaire, domiciliés dans la Commune, participant à des voyages scolaires ou à des classes de découverte ;
- se prononce défavorablement sur le principe du versement de subventions aux enfants fréquentant le collège, domiciliés dans la Commune, participant à des voyages scolaires ou à des classes de découverte.

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme

Ergersheim, le 28 janvier 2013.
Le Maire
Maxime BRAND

MAIRIE d'ERGERSHEIM
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Bas-Rhin)

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE MOLSHEIM
le 30 JAN. 2013
Le Sous-Préfet

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Molsheim

Nombre de conseillers élus
15
Conseillers en fonction
15

Conseillers présents ou représentés
14

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 14 janvier 2013

Séance du 17 janvier 2013

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Luc EBENER, Anne-Marie BULOT, Adjoints,
Sébastien HERRMANN, Marianne WEHR, Manuel STOLL, Rémi BOEHLER, Eric BOEHLER, Marie-Louise EHRHARD, Martine GOTTAR, Christelle KOESTEL, Hubert FLECKSTEINER,
Absents excusés : Joël SCHAFFNER qui donne procuration à Rémi BOEHLER, Christophe SCHIR qui donne procuration à Sébastien HERRMANN, Jean-Michel HOLWECK.

ACCEPTATION D'UN CHEQUE DE LA SA RISO FRANCE

Le Maire explique au Conseil municipal que deux nouveaux duplicopieurs ont été mis en place par la SA RISO, dans le cadre d'un contrat de location de six ans, du 10 décembre 2012 au 10 septembre 2018 à l'école maternelle et à l'école primaire, comme suit :

- un RISO printer Comcolor 3010 A4 pour un loyer trimestriel de 1 471.08 € TTC
- un RISO EZ201 A4 pour un loyer trimestriel de 239.20 € TTC

La SA RISO a proposé au Maire de racheter les échéances trimestrielles de location des deux copieurs déjà en place à l'école maternelle et primaire comme suit :

- 7 trimestres du 25.02.2013 au 25.08.2014 à 879.65 € TTC pour le copieur RICOH AFICIO MPC 2800 DF soit un montant de 6 157.55 € TTC et un reliquat pour la période du 10.12.2012 au 24.02.2013 ;
- 7 trimestres du 25.02.2013 au 25.08.2014 à 177.75 € TTC pour le copieur DSM735M5 soit un montant de 1 244.25 € TTC et un reliquat pour la période du 10.12.2012 au 24.02.2013 ;

VU le chèque n° 1135264 du 20.12.2012 émis par la SA RISO à l'ordre de la Mairie d'ERGERSHEIM pour un montant de 7 737 € TTC ;

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir accepter ledit chèque.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le chèque de la SA RISO pour un montant de 7 737 € TTC ;
- d'imputer le chèque en recettes de fonctionnement au budget primitif 2013 au compte 7788 « produits exceptionnels divers ».

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme

Ergersheim, le 28 janvier 2013.
Le Maire
Maxime BRAND

MAIRIE d'ERGERSHEIM
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Bas-Rhin)

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE MOLSHEIM
le 30 JAN. 2013
Le Sous-Préfet

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 14 janvier 2013

Séance du 17 janvier 2013

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE MOLSHEIM
le 30 JAN. 2013
Le Sous-Préfet

Nombre de conseillers élus
15
Conseillers en fonction
15

Conseillers présents ou représentés
14

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Luc EBENER, Anne-Marie BULOT, Adjoints,
Sébastien HERRMANN, Marianne WEHR, Manuel STOLL, Rémi BOEHLER, Eric BOEHLER, Marie-Louise EHRHARD, Martine GOTTAR, Christelle KOESTEL, Hubert FLECKSTEINER,
Absents excusés : Joël SCHAFFNER qui donne procuration à Rémi BOEHLER, Christophe SCHIR qui donne procuration à Sébastien HERRMANN, Jean-Michel HOLWECK.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR DES TRAVAUX

1. **DE RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE D'ERGERSHEIM**
2. **D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX SITUEE DANS L'ENCEINTE DE L'ECOLE MATERNELLE**
3. **DE CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS AVEC RESEAU DE DISTRIBUTION DE CHALEUR ALIMENTANT LA RESIDENCE SENIOR DE LA SIBAR ET CERTAINS BATIMENTS COMMUNAUX ATTENANTS**
4. **D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES ASSOCIATIONS DANS L'ANCIENNE ABBAYE NOTRE DAME D'ALTBRONN**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que quatre projets de travaux sont susceptibles d'être éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2013, créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances, à savoir :

1. les travaux de restructuration de l'école maternelle ;
2. les travaux d'aménagement d'une aire de jeux située dans l'enceinte de l'école maternelle ;
3. les travaux de construction d'une chaufferie bois avec un réseau de distribution de chaleur alimentant une partie des bâtiments communaux et la future résidence senior de la SIBAR ;
4. les travaux d'aménagement de la Place des Associations dans l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn ;

et propose de présenter une demande de subvention au titre de la DETR pour ces travaux.

Ces projets doivent permettre d'anticiper les besoins futurs liés à l'accroissement de la population attendue dans la Commune, en raison de la réalisation du lotissement Les Vergers, de 14 lots, dans la rue de l'Ecole, de la résidence sénior à construire par la SIBAR et du projet immobilier de création d'une soixantaine de logements dans le jardin de l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn.

1. Les travaux de restructuration de l'école maternelle

Le Maire explique au Conseil municipal la nécessité de restructurer les surfaces existantes du bâtiment du 2, rue de l'Ecole qui accueille les enfants de maternelle et de CP afin de créer une salle de classe supplémentaire et un local de rangement des produits d'entretien. De nouveaux espaces seront disponibles grâce à la suppression du local de chaufferie contenant la citerne et la récupération du local et des vestiaires des sapeurs-pompiers au sein du bâtiment. En outre, des travaux d'isolation extérieure et des combles sont prévus, ainsi que la rénovation des sanitaires garçons et filles et la mise en place d'accès pour les personnes handicapées. Enfin, une nouvelle sous-station de chauffage urbain desservant la future chaufferie bois sera aménagée au sein de l'école maternelle. L'enveloppe globale prévisionnelle de ces travaux est estimée à 243 000 € HT. Les travaux de restructuration de ces locaux devront être achevés à la rentrée scolaire de septembre 2013.

2. Les travaux d'aménagement d'une aire de jeux située dans l'enceinte de l'école maternelle

Initialement prévue dans la partie est du jardin de l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn, l'aire de jeux pour enfants va s'implanter sur l'emplacement libre jouxtant le nouveau parking desservant l'école d'Ergersheim (cf délibération du 13 septembre 2012). Cet emplacement s'intègre parfaitement dans l'espace environnant constitué par l'école, le parking de dépose des enfants à l'école et la bibliothèque. Sont prévues, une structure de jeux et trois jeux individuels montés sur ressort sécurisés par un sol coulé dans un espace clôturé agrémenté de bancs. Le coût d'aménagement de cette aire de jeux est de 20 385.56 € HT.

3. Les travaux de construction d'une chaufferie bois avec réseau de distribution de chaleur alimentant la résidence senior de la SIBAR et les bâtiments communaux

Le projet consiste en la réalisation :

pour la Société Immobilière du Bas-Rhin (SIBAR) :

- d'une chaudière d'une puissance de 100 kW alimentée par des granulés en bois avec un réseau de distribution de chaleur desservant la future résidence senior de la SIBAR, avec 21 logements, bâtiment en construction à l'emplacement d'une aile d'un ancien couvent, dont le coût est estimé à 63 500 € HT ;

pour la Commune :

- de deux chaudières, chacune d'une puissance de 100 kW alimentées par des granulés en bois avec un réseau de distribution de chaleur desservant la Mairie, la Maison des Associations, le périscolaire, les ateliers communaux, le logement de fonction, le Château des Simonis, l'école maternelle et l'école élémentaire, la bibliothèque et la maisons des sœurs, dont le coût est estimé à 219 600 € HT.

Les trois chaudières et les silos à granulés seront intégrés dans un petit bâtiment construit dans le prolongement des ateliers municipaux et du logement de service, le long de la rue de l'Ecole. Les installations de chauffage de la SIBAR et de la Commune seront distinctes et propres à chacune. Toutefois, une interliaison sera réalisée entre ces deux installations pour pallier une panne de l'une ou de l'autre chaudière. Ce système de chauffage devra être opérationnel pour le mois de septembre 2013.

4. L'aménagement de la place des associations dans l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn

La municipalité projette d'aménager une place publique dans l'enceinte de l'ancienne Abbaye desservant la nouvelle Maison des associations afin de mettre en valeur le patrimoine bâti du site et de faciliter l'accès des personnes à ce nouvel espace associatif.

Monsieur le Maire rappelle que ce marché de travaux a été attribué par délibération en date du 19 janvier 2012 à la SARL ALSAVERT ayant son siège 1, route de Flexbourg à BERGBIETEN, pour un montant de 66 499.32 € HT soit 79 533.19 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de procéder aux travaux présentés ci-dessus, à savoir

  1. la restructuration de l'école maternelle pour une enveloppe globale prévisionnelle d'un montant de 243 000 € HT ;
  2. l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants pour un montant estimé à 20 385.56 € HT ;
  3. la construction d'une chaufferie collective au bois avec réseau de distribution de chaleur alimentant certains bâtiments communaux attenants, selon ce qui précède, pour un montant estimé à 219 600€ HT ;

  4. l'aménagement de la place des associations dans l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn pour un montant de 66 499.32 € HT ;

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE MOLSHEIM
le 30 JAN. 2013
Le Sous-Préfet

- décide de financer le coût total de ces travaux, soit la somme totale de 482 985.56 € HT sur les fonds propres de la Commune ;
- dit que les crédits nécessaires seront prévus en dépenses d'investissement au chapitre 21 du budget primitif de l'exercice 2013, immobilisations corporelles ;
- d'adresser à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin une demande de subvention de 30 % à 40 % pour ces travaux au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2013 ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme

Ergersheim, le 28 janvier 2013.
Le Maire
Maxime BRAND

MAIRIE d'ERGERSHEIM
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Bas-Rhin)

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE MOLSHEIM
le 30 JAN. 2013
Le Sous-Préfet

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 14 janvier 2013

Séance du 17 janvier 2013

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE MOLSHEIM
le 30 JAN. 2013
Le Sous-Préfet

Nombre de conseillers élus
15
Conseillers en fonction
15

Conseillers présents ou représentés
14

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Luc EBENER, Anne-Marie BULOT, Adjoints,
Sébastien HERRMANN, Marianne WEHR, Manuel STOLL, Rémi BOEHLER, Eric BOEHLER, Marie-Louise EHRHARD, Martine GOTTAR, Christelle KOESTEL, Hubert FLECKSTEINER,
Absents excusés : Joël SCHAFFNER qui donne procuration à Rémi BOEHLER, Christophe SCHIR qui donne procuration à Sébastien HERRMANN, Jean-Michel HOLWECK.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CLUB HOUSE D'ERGERSHEIM AVEC LE CERCLE SPORTIF SAINT ETIENNE DE WOLXHEIM ET LA COMMUNE DE WOLXHEIM

Le Maire soumet au Conseil municipal le projet de convention relatif à la mise à disposition du Cercle Sportif Saint Etienne de WOLXHEIM des locaux du Club House de la salle polyvalente d'ERGERSHEIM, représentant une superficie de 250 m² détaillée à l'article 5 de la présente convention, pour une durée d'un an renouvelable à compter du 1er février 2013.

Les locaux mis à disposition serviront de vestiaires pour la pratique du football par les membres du Cercle Sportif Saint Etienne de WOLXHEIM, à raison de 300 heures d'occupation annuelle.

Le Maire informe les conseillers que la Commune de WOLXHEIM, signataire de la convention, acquittera la redevance annuelle fixée à 1 200 € par an pour 300 heures d'occupation annuelle avec une majoration de 400 € par an en cas de journée supplémentaire d'occupation, payable trimestriellement à la Commune d'Ergersheim en lieu et place du Cercle Sportif Saint Etienne de WOLXHEIM.

Considérant que les locaux du Club House de la salle polyvalente d'ERGERSHEIM sont vacants suite à la suspension des activités du Sporting Club d'ERGERSHEIM, le Maire propose au Conseil municipal de mettre le Club House à disposition du Cercle Saint Etienne de WOLXHEIM pour pérenniser l'activité de football dans les communes d'ERGERSHEIM et de WOLXHEIM aux conditions exposées ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de convention de mise à disposition, ci-annexé, du Club House de la salle polyvalente d'Ergersheim au Cercle Saint Etienne de Wolxheim, en partenariat avec la Commune de WOLXHEIM ;
- autorise M. le Maire à signer ladite convention avec le Cercle Saint Etienne de WOLXHEIM et la Commune de WOLXHEIM ;
- dit que les redevances d'occupation seront émises trimestriellement au nom de la Commune de WOLXHEIM par titre exécutoire en recettes de fonctionnement au compte 752 « revenus des immeubles » ;
- autorise le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme

Ergersheim, le 28 janvier 2013.

Le Maire
Maxime BRAND

MAIRIE d'ERGERSHEIM
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Bas-Rhin)